

alice

APPLICATION EN LIGNE D'AIDE
AU CHOIX DE L'ÉVALUATEUR EXTERNE

www.choisirsonevaluateur.org

Un réseau national d'appui à l'évaluation externe

Le réseau national des CREAI organise tout au long de l'année 2014 à la demande de l'ANESM des **réunions d'information et de soutien des ESSMS** dans leurs démarches de contractualisation et de réalisation de l'évaluation externe. Dans le souci de mieux répondre aux besoins et attentes exprimées par des ESSMS en difficulté, l'ANCREAI a souhaité mettre **gratuitement** à disposition des gestionnaires et des directeurs des **outils pratiques**, en ligne, d'aide à la contractualisation et au suivi de l'évaluation externe.



Des outils gratuits pour aider les ESSMS dans leurs démarches d'évaluation externe

- Un **cahier des charges «personnalisable»** pour organiser la mise en concurrence et trouver un organisme habilité à l'évaluation externe en capacité de répondre à la spécificité de chaque commanditaire.
- Une **grille de cotation** pour sélectionner la meilleure proposition parmi les organismes habilités qui ont répondu à votre appel d'offres.
- Un **outil de lecture dynamique** du pré-rapport et de formulation objectivée d'observations (avec preuves téléchargeables).
- Un **outil pour évaluer la prestation** de l'organisme habilité à l'issue de sa mission.

Un appui aux évolutions du secteur introduites par les lois récentes

Le fonctionnement des établissements et services sociaux et médicosociaux s'inscrit désormais dans une **démarche continue d'amélioration de la qualité** des prestations délivrées. En complément de leur évaluation interne régulière, les structures accompagnant les personnes en situation de vulnérabilité doivent procéder à leur évaluation externe. Celle-ci doit porter un regard extérieur sur la **pertinence, l'impact et la cohérence des actions déployées**, au regard d'une part, des **missions imparties et des politiques sociales** et d'autre part, des **besoins et attentes des publics pris en charge**. Elle conditionne le renouvellement des autorisations de fonctionnement des ESSMS.

